

Pas-à-Pas

Comment demander l'aide carburant pour les travailleurs dits « grands rouleurs »

Pour bénéficier de l'indemnité carburant, vous devez effectuer votre demande, de manière dématérialisée, à l'aide d'un [formulaire mis spécifiquement à votre disposition sur le site **impots.gouv.fr**](#).

À partir de cette page, vous pourrez accéder au simulateur qui permettra de vérifier votre éligibilité à l'indemnité et, si vous remplissez les conditions, un lien d'accès au formulaire vous permettra de déposer votre demande.



Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant, le Gouvernement met en place une aide spécifique de 100 € qui équivaut à 20 ct/L pendant 6 mois, sous conditions de ressources, pour les personnes utilisant un véhicule thermique ou hybride non rechargeable à des fins professionnelles et réalisant au moins 15 km par trajet domicile-travail ou 8 000 km par an.

- i** La démarche s'effectue en deux étapes :
1. À l'aide de notre simulateur, en répondant à quelques questions, vous vérifiez votre éligibilité à ce dispositif d'aide ;
 2. Si vous remplissez toutes les conditions, un lien d'accès au formulaire de demande vous sera alors proposé.

De quoi ai-je besoin ?

- de votre **dernier avis d'impôt sur les revenus de 2024** (établi en 2025) sur lequel vous trouverez votre revenu fiscal de référence et le nombre de part de votre foyer ;
- de votre **numéro fiscal** et de votre **mot de passe** (que vous utilisez habituellement pour vous connecter à votre espace Finances publiques). Vous recevrez un code de sécurité sur votre adresse électronique pour valider votre connexion ;
- du **numéro d'immatriculation** du véhicule utilisé à des fins professionnelles et son **numéro de carte grise**.

[Commencer](#)

Après avoir cliqué sur le bouton « Commencer », vous devez répondre aux questions permettant de vérifier que vous remplissez les critères pour recevoir l'aide.

Après avoir répondu à **toutes** les questions, un message vous indiquera si vous êtes éligible ou non :

Utilisez-vous un véhicule à des fins professionnelles (incluant les trajets domicile-travail) ?

- Oui
 Non

Effectuez-vous **plus de 15 km par trajet** entre votre domicile et votre lieu de travail, ou **plus de 8 000 km par an** dans le cadre de votre activité professionnelle (trajets domicile-travail inclus) ?

- Oui
 Non

Êtes-vous établi(e) et domicilié(e) fiscalement en France (métropolitaine, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, Martinique ou La Réunion) au titre de l'année 2024 ?

- Oui
 Non

Étiez-vous âgé(e) d'au moins 16 ans au 31 décembre 2024 ?

- Oui
 Non

Avez-vous déclaré, au titre des revenus 2024, un revenu d'activité ?

- Oui
 Non

Êtes-vous redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) au titre de 2024 ?

- Oui
 Non

Revenu fiscal de référence et nombre de parts de votre foyer fiscal en 2024

Revenu fiscal de référence (RFR) :

Figurant sur votre avis d'impôt 2025 (revenus 2024)


Ex : 18000 €

Nombre de parts fiscales :

Figurant sur votre avis d'impôt 2025 (revenus 2024)

Ex : 2.5


Si vous n'êtes pas éligible, le message suivant s'affiche précisant les raisons de cette non éligibilité :

**Vous n'êtes pas éligible**
Motif(s) :

- Vous n'avez déclaré aucun revenu d'activité éligible en 2024.

Si vous avez fait une erreur dans la saisie, vous pouvez la corriger. S'il n'y a pas d'erreur de saisie, vous ne pouvez pas recevoir l'indemnité carburant.

Si vous remplissez toutes les conditions, au regard des éléments saisis, le message suivant s'affiche et vous devez cliquer sur « je me connecte pour faire ma demande d'aide » pour accéder au formulaire.

**Vous êtes éligible**
L'indemnité forfaitaire de **100 € qui équivaut à 20 ct/L pendant 6 mois** pourra vous être versée.
[→ Je me connecte pour faire ma demande d'aide](#)

Le résultat de cette simulation est indicatif, fondé sur les seules informations saisies, et ne constitue pas un engagement de l'administration.

1 Pour accéder au formulaire de manière sécurisée, vous devrez vous authentifier en renseignant votre numéro fiscal et votre mot de passe. Ces identifiants sont identiques à ceux utilisés pour accéder à votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Vous pouvez également utiliser vos identifiants France Connect.

Connexion ou création de votre Espace Finances publiques

Numéro fiscal
Format attendu : 13 chiffres

[Numéro fiscal oublié ?](#)

Continuer

ou

Se connecter avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

2 Une fois authentifié, une page sécurisée vous permet d'accéder au formulaire.

i **Demande d'indemnité carburant**

Dans le cadre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a décidé de mettre en place une indemnité carburant pour les actifs utilisant leur véhicule à des fins professionnelles et réalisant au moins 15 km par trajet entre leur domicile et leur lieu de travail ou 8 000 km annuel. Destinée à limiter les effets de la hausse des coûts du carburant, cette indemnité est versée aux bénéficiaires sous conditions de ressources et selon les dispositions prévues par le [décret n° 2026-333 du 30 avril 2026](#).

Avant de déposer une demande, consultez la page suivante sur impots.gouv.fr afin de connaître avec précision les conditions pour pouvoir bénéficier de cette indemnité ainsi que les documents nécessaires pour compléter la demande.

Cette indemnité est uniquement versée par virement sur le compte bancaire connu de l'administration fiscale au titre de votre impôt sur les revenus. Vous pouvez consulter ou modifier vos coordonnées bancaires dans votre espace finances publiques accessible sur impots.gouv.fr, en utilisant le service « Gérer mon prélèvement à la source », rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ». Si vous n'avez pas encore communiqué vos coordonnées bancaires à l'administration fiscale vous devez obligatoirement le faire avant de déposer votre demande d'indemnité carburant.

Ce site vous permet d'effectuer une demande d'indemnité carburant.

Il permet également de consulter l'état d'avancement de votre demande.

[Demander une indemnité](#)

[Suivre l'état de ma demande](#)

Cliquez sur le bouton « Demander une indemnité ».

L'indemnité carburant sera uniquement versée sur le compte bancaire connu de l'administration au titre de votre impôt sur le revenu : n'oubliez pas d'aller renseigner votre RIB si vous ne l'avez pas fait. Cette action ne peut être réalisée qu'à partir de votre espace Finances publiques via la rubrique « gérer mon prélèvement à la source » et la rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires »

Si votre espace Finances publiques n'est actuellement pas opérationnel, vous devez l'activer. Cliquez sur ce lien : [Je crée mon espace Finances publiques](#) et suivez les instructions.

3 Vous devrez renseigner un formulaire de demande en indiquant notamment :

- votre état civil et votre numéro fiscal (SPI) ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé et son numéro de carte grise (numéro de formule) le cas échéant (pour les véhicules immatriculés après 2009).

Vous devrez également attester utiliser votre véhicule à des fins professionnelles et respecter les conditions de kilométrage pour être qualifié de « gros rouleur ».

Demande d'indemnité carburant

Étape 1 sur 4

Demande

Étape suivante : Certification

Déclarant

Nom d'usage* ⓘ <input type="text" value="Nom d'usage"/>	Prénom* ⓘ <input type="text" value="Prénom"/>
Courriel ⓘ <input type="text" value="Courriel"/>	Confirmation du courriel (obligatoire si courriel renseigné) ⓘ <input type="text" value="Courriel"/>
Département de naissance* ⓘ <input type="text" value="Sélectionner un département"/>	Date de naissance* ⓘ <input type="text" value="01/01/2000"/>
Numéro fiscal* ⓘ <input type="text" value="000000000"/>	

Véhicule

Numéro d'immatriculation* ⓘ

L'usager atteste utiliser sa voiture pour les trajets domicile/travail et réaliser au moins 15 km par trajet ou 8 000 km annuel.*
En cochant cette case, vous attestez utiliser votre voiture pour les trajets domicile/travail et remplir les conditions pour être qualifié de « gros rouleurs ».

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'adresse mail n'est pas obligatoire mais est fortement conseillée pour être informé de l'état d'avancement de votre demande.

Si vous avez un numéro de plaque d'immatriculation au format AA-000-AA, il vous sera également demandé de renseigner un numéro de formule.

Véhicule

Numéro d'immatriculation* ⓘ <input type="text" value="AA-000-AA"/>	N° de formule (obligatoire si l'immatriculation est du type XX-000-XX) ⓘ <input type="text" value="0000XX00000"/>
---	--

L'usager atteste utiliser sa voiture pour les trajets domicile/travail et réaliser au moins 15 km par trajet ou 8 000 km annuel.*
En cochant cette case, vous attestez utiliser votre voiture pour les trajets domicile/travail et remplir les conditions pour être qualifié de « gros rouleurs ».

Une fois le formulaire complété, cliquez sur « suivant ».



Bon à savoir :

S'il est nécessaire de s'identifier pour accéder au formulaire, une fois identifié, vous pourrez déposer une demande pour vous-même, ou, si vous le souhaitez, pour un ou des tiers.

ATTENTION : le numéro fiscal renseigné dans le formulaire de demande doit strictement correspondre à celui du demandeur (pas nécessairement à celui de l'utilisateur authentifié).

Exemple 1 :

Marina et Sébastien sont mariés et disposent chacun d'une voiture pour effectuer leurs déplacements professionnels.

Au sein de leur foyer, Marina est déclarant 1 (numéro fiscal 1), elle conduit le véhicule 1, et Sébastien, le déclarant 2 (numéro fiscal 2), conduit le véhicule 2.

Pour faire la demande d'indemnité carburant Marina se rend sur impots.gouv.fr et clique sur le lien d'accès au formulaire.

Une demande d'authentification apparaît. Marina renseigne les identifiants de son espace Finances publiques (son numéro fiscal 1 et son mot de passe).

Elle accède alors au formulaire qu'elle renseigne à son nom, en indiquant son numéro fiscal (numéro fiscal 1) et les données du véhicule 1 (immatriculation et numéro de formule).

Une fois la demande de Marina enregistrée, sur ce même espace, Sébastien pourra également remplir un formulaire à son nom, en renseignant son numéro fiscal (numéro fiscal 2) et les données du véhicule 2 (immatriculation et numéro de formule) sans qu'il ait besoin de s'authentifier lui-même.

Exemple 2 :

Arthur est rattaché au foyer fiscal de ses parents (Marina et Sébastien). Il utilise son véhicule pour se rendre à son lieu de travail.

Au sein de son foyer, Marina est déclarant 1 (numéro fiscal 1) et Sébastien, le déclarant 2 (numéro fiscal 2).

Arthur étant rattaché au foyer fiscal de ses parents, il n'a pas encore activé son compte Finances publiques sur impots.gouv.fr. Pour faire la demande d'indemnité carburant, Marina décide de l'aider et d'accéder au formulaire de demande via ses identifiants à elle.

Lorsque la demande d'authentification apparaît, Marina renseigne ainsi ses identifiants (numéro fiscal 1 et mot de passe) et accède alors au formulaire. Arthur peut ainsi faire sa demande en y renseignant son nom, en indiquant son numéro fiscal (numéro fiscal Arthur) et les données de son véhicule (immatriculation et n° de formule).

4 En remplissant cette demande, vous vous engagez sur l'honneur de l'exactitude des informations qui pourront vous rendre éligible à cette indemnité.

Vous devrez également accepter que les données renseignées fassent l'objet de traitements pour instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au paiement de l'indemnité.

Demande d'indemnité carburant

Étape 2 sur 4

Certification

Étape suivante : Confirmation

Traitement des données

Les informations collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractères personnel par la DGFiP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant au versement de l'indemnité carburant et au contrôle de la demande. L'indication de votre adresse mail est recommandée pour permettre à l'administration de vous tenir informé(e) des suites données à votre demande. Elle ne sera pas utilisée ni conservée pour d'autres usages. L'attribution de l'aide fait l'objet d'une décision automatisée.

Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification de ces données ainsi qu'un droit à la limitation et d'opposition au traitement en adressant votre demande à votre service des impôts des particuliers.

J'accepte que les données fournies fassent l'objet de traitement *
En cochant cette case, vous acceptez que les données fournies fassent l'objet de traitement.

Déclaration sur l'honneur

Je certifie la sincérité de la présente déclaration après avoir pris connaissance des sanctions auxquelles je m'expose en cas de fausse déclaration¹.

Je m'engage également à tenir à la disposition des agents de la direction générale des finances publiques les documents attestant du respect des conditions d'éligibilité de l'indemnité et du correct calcul de son montant pendant cinq années à compter de la date de versement de cette dernière.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. *
En cochant cette case, vous certifiez sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

—

1. Le montant de la pénalité est fixé, en fonction de la gravité des faits, aux sommes indûment perçues assorties d'une majoration prévue à l'article L.115-1 du Code des relations entre le public et l'administration [↗](#) et à l'article 7 du Décret n° 2026-333 du 30 avril 2026. [↗](#)

[Retour](#) [Suivant](#) [Annuler](#)

Puis cliquez sur « suivant ».

- 5 Vérifiez les éléments déclarés et cliquez sur « Confirmer ».

Demande d'indemnité carburant

Étape 3 sur 4

Confirmation

Étape suivante : Accusé de réception

Confirmation de votre demande

Veillez à ce que toutes les informations ci-dessous soient correctes. Si ce n'est pas le cas cliquez sur "Retour" pour refaire le formulaire.

Nom d'usage :

Prénom :

Courriel :

Département de naissance :

Date de naissance :

Numéro fiscal :

Numéro d'immatriculation :

Numéro de formule :

[Retour](#) [Confirmer](#) [Annuler](#)

En cas d'erreur, vous pouvez revenir aux écrans précédents et corriger en cliquant sur « retour ».

- 6 Un accusé réception de votre demande vous sera alors affiché. **Veillez à bien conserver le numéro de suivi, seul ce dernier vous permettra de consulter l'avancement de votre demande.**

Demande d'indemnité carburant

Étape 4 sur 4

Accusé de réception

Accusé de réception

Votre demande a bien été enregistrée sous le numéro **oEEoD6uV**

Sans ce numéro, vous ne pourrez pas consulter l'état d'avancement de votre demande.

Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre demande à partir de l'écran d'accueil.

Un courriel avec votre numéro de demande vous a été adressé à l'adresse mail communiquée.

[Résumé de la demande d'indemnité](#)

[Accueil](#)

Demande d'indemnité carburant

Étape 4 sur 4

Accusé de réception

Accusé de réception

Votre demande a bien été enregistrée sous le numéro **oEEoD6uV7**

Sans ce numéro, vous ne pourrez pas consulter l'état d'avancement de votre demande.

Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre demande à partir de l'écran d'accueil.

Un courriel avec votre numéro de demande vous a été adressé à l'adresse mail communiquée.

Résumé de la demande d'indemnité

Accueil

En cliquant sur « résumé de la demande, vous pouvez visualiser et télécharger le résumé des informations saisies sur un document pdf. N'oubliez pas de l'enregistrer si vous souhaitez le conserver.

À noter : par mesure de sécurité, le document pdf qui vous est retourné contient des éléments en partie, anonymisés par des croix.

Demande d'indemnité carburant

Votre demande d'indemnité n° oEEoD6uV7

Demande enregistrée le 22/05/2026 à 14:18

Voici les informations concernant la demande :

Nom d'usage: [REDACTED]

Prénom: [REDACTED]

Courriel: [REDACTED]

Département de naissance: [REDACTED]

Date de naissance: [REDACTED]

Numéro fiscal: [REDACTED]

Numéro d'immatriculation: [REDACTED]

Numéro de formule: [REDACTED]

Si vous avez renseigné votre adresse mail, vous recevrez également l'accusé réception dans votre messagerie.

Prise en compte de votre demande d'indemnité carburant

Bonjour,

Vous avez déposé le 22/05/2026 à 14:18 une demande d'indemnité carburant.

Votre demande a bien été enregistrée sous le numéro **oEEoD6uV7**

Merci de bien veiller à conserver ce numéro, qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre demande à partir du lien ci-dessous.

<https://ict.impots.gouv.fr/recherche-demande>

Vous recevrez une réponse dans un délai maximum de dix jours à compter du dépôt de votre demande.

La Direction générale des Finances publiques

7 à partir de la page d'accès au formulaire et à l'aide votre n° de suivi, vous pourrez suivre le traitement de votre demande.

i Demande d'indemnité carburant

Dans le cadre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a décidé de mettre en place une indemnité carburant pour les actifs utilisant leur véhicule à des fins professionnelles et réalisant au moins 15 km par trajet entre leur domicile et leur lieu de travail ou 8 000 km annuel. Destinée à limiter les effets de la hausse des coûts du carburant, cette indemnité est versée aux bénéficiaires sous conditions de ressources et selon les dispositions prévues par le [décret n° 2026-333 du 30 avril 2026](#).

Avant de déposer une demande, consultez la page suivante sur impots.gouv.fr afin de connaître avec précision les conditions pour pouvoir bénéficier de cette indemnité ainsi que les documents nécessaires pour compléter la demande.

Cette indemnité est uniquement versée par virement sur le compte bancaire connu de l'administration fiscale au titre de votre impôt sur les revenus. Vous pouvez consulter ou modifier vos coordonnées bancaires dans votre espace finances publiques accessible sur impots.gouv.fr, en utilisant le service « Gérer mon prélèvement à la source », rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ». Si vous n'avez pas encore communiqué vos coordonnées bancaires à l'administration fiscale vous devez obligatoirement le faire avant de déposer votre demande d'indemnité carburant.

Ce site vous permet d'effectuer une demande d'indemnité carburant.

Il permet également de consulter l'état d'avancement de votre demande.

Demander une indemnité

Suivre l'état de ma demande

Accueil > Rechercher une demande

Identifiant de la demande * ⓘ

oEEo

Rechercher

Accueil

État de votre demande

Votre demande, déposée le 22/05/2026 à 14:18, identifiée par le numéro n°oEEo est actuellement **en cours de traitement**.

Retour à l'accueil

À noter : un délai d'au moins 15 jours sera nécessaire pour traiter les premières demandes et obtenir le versement de 100 €.